Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune d' AIGNEVILLE 1/2

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Bléhencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte regroupant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle regroupant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle à vocation principale d'activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFés : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle regroupant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUI : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFd : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUI : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, qualifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres



Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	344	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	1	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de voirie de l'installation de réseaux et zone sécurisées piétons	1128	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piétion (largeur 3m)	616	Aigneville	4
Aigneville	Création d'un chemin de service	1	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	521	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un cimetière/extension	636	Aigneville	7
Aigneville	Création d'un parking public au centre du village	1	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	3045	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	3539	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de voirie de l'installation de réseaux et zone sécurisées piétons	1	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de voirie de l'installation de réseaux et zone sécurisées piétons	442	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de voirie de l'installation de réseaux et zone sécurisées piétons	266	Aigneville	13
Aigneville	Création d'un bassin de rétention (Lotissement Les Bleuets)	1	SIVOM DE FRESSENNEVILLE	14
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de neuf mètres de large, 141 ml, entre d'agglomérants communaux	1	Bellancourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1653	Bourseville	16
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	17
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	259	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	20
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	13	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	23
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et crosions de boue	1	SIVOM	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et crosions de boue	613	SIVOM	26
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et crosions de boue	1	SIVOM	27
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	28
Chépy	Aménagement de voirie communale	3784	SIVOM	29
Chépy	Aménagement du carrefour	1	Chépy	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	31
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	32
Chépy	Création d'un cimetière	1	Chépy	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	38
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	39
Fressenneville	Création d'une voirie de désenclavement	1	Fressenneville	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	43
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	44
Menesles	Aménagement d'un talus de virage	1	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement - largeur 5m	1	Menesles	46
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement - largeur 5m	1	Menesles	47
Menesles	Création d'un secteur piétonnier	1	Menesles	48
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1	Nibas	49
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1	Nibas	50
Nibas	Aménagement de rétention bac de Bancourt	1	Nibas	51
Nibas	Elargissement de voirie pour 1 mètre de large	1	Nibas	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	54
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	55
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	58
Nibas	Aménagement de la chicane	1	Nibas	59
Ochancourt	Création d'une voirie	1	Ochancourt	60
Ochancourt	Création d'une voirie	1	Ochancourt	61
Ochancourt	Aménagement de la voirie pour réalisation de trottoir	1	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une voirie de désenclavement (largeur 5 mètres)	1	Ochancourt	63
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement (largeur 2 mètres	1	Ochancourt	64
Tully	Aménagement d'un point d'eau à la croisière	1	Tully	65
Tully	Aménagement d'un parking pour la mairie	1	Tully	66
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1	Tully	67
Tully	Création d'un sentier piétonnier	1	Tully	68
Vallano	Extension du cimetière	1	Vallano	69
Vallano	Aménagement d'un parking pour le covoiturage	1	Vallano	70
Vallano	Extension du cimetière	1	Vallano	71
Vallano	Passage d'un puits	1	Vallano	72
Vallano	Création d'une voirie	1	Vallano	73
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier	1	Woincourt	74
Woincourt	Extension du cimetière	1	Woincourt	75
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le covoiturage	1	Woincourt	76
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier	1	Woincourt	77
Woincourt	POSTE ELECTR. NEPOTE	1	Woincourt	78
Yonglgnes	Création d'un sentier piétonnier	1	Yonglgnes	79
Yonglgnes	Aménagement d'un talus de virage	1	Yonglgnes	80

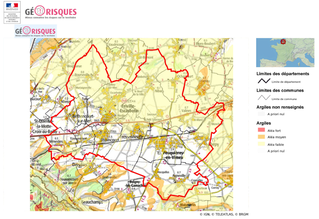
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

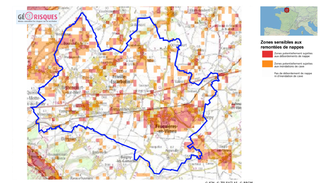
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Communauté de Communes du Vimeu
Qualité de vie et Savoir faire

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune d' AIGNEVILLE 2/2

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUEa : Secteur de 1AUE reprenant en partie le périmètre de la future ZAV 1.1.
1AUEd : Secteur de 1AUE reprenant en partie le périmètre de la future ZAV 1.2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels représentent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

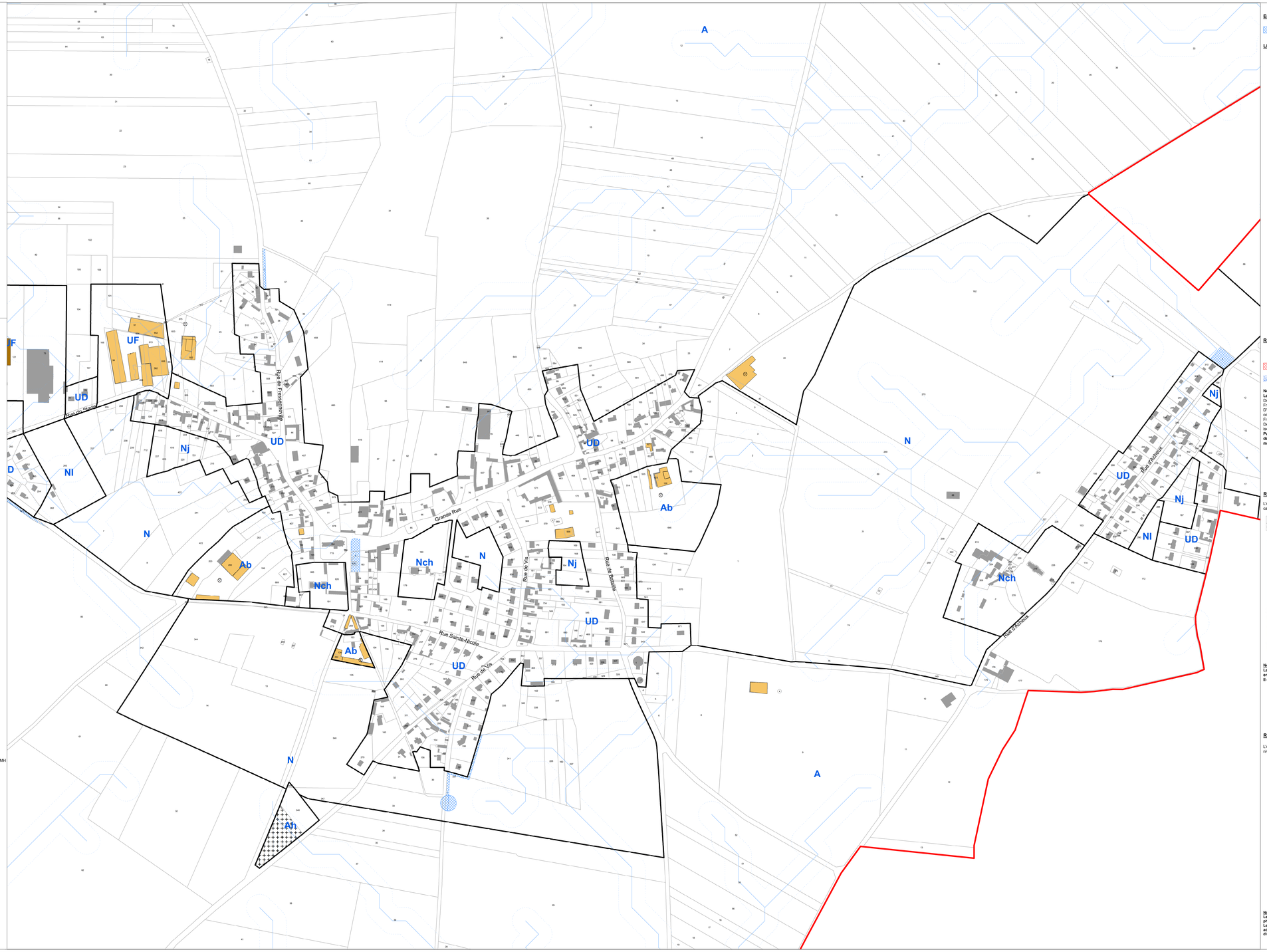
Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres



Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	344	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	1	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de mini-aires de rétablissement de véhicules et zone sécurisées piétons	1129	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piétons (largeur 2m)	616	Aigneville	4
Aigneville	Création d'un parking public et d'un square	1	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	521	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un cimetière paysager	636	Aigneville	7
Aigneville	Création d'un parking public au centre du village	1	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un equipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	3648	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	3539	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de mini-aires de rétablissement de véhicules et zone sécurisées piétons	1	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de mini-aires de rétablissement de véhicules et zone sécurisées piétons	442	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place sur de mini-aires de rétablissement de véhicules et zone sécurisées piétons	396	Aigneville	13
Béthencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	1	Béthencourt-sur-Mer	14
Béthencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	1443	Béthencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1933	Bourseville	16
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1035	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	209	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1	Chépy	23
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	24
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	813	SIVED	25
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	26
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1322	SIVED	27
Chépy	Aménagement de voirie	1	SIVED	28
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	3784	Chépy	29
Chépy	Aménagement du carrefour	1	Chépy	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	31
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	32
Chépy	Création d'un cimetière	1	Chépy	33
Fleuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Fleuquières-en-Vimeu	34
Fleuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Fleuquières-en-Vimeu	35
Fleuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Fleuquières-en-Vimeu	36
Fleuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Fleuquières-en-Vimeu	37
Fleuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	38
Fleuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	39
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	1	Fressenneville	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	43
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	44
Mérélessart	Aménagement d'un bassin de stockage	1	Mérélessart	45
Mérélessart	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m	1	Mérélessart	46
Mérélessart	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m	1	Mérélessart	47
Mérélessart	Création d'un sentier piétonnier	1	Mérélessart	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	1	Nibas	49
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	1	Nibas	50
Nibas	Agrandissement de la chaussée (rue de Dancourt)	1	Nibas	51
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1	Nibas	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	54
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	55
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	57
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	58
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	59
Nibas	Création d'une voirie	1	Nibas	60
Ochancourt	Depôt	1	Ochancourt	61
Ochancourt	Agrandissement de la voirie pour réalisation du trottoir	1	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5 mètres	1	Ochancourt	63
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5 mètres	1	Ochancourt	64
Tully	Aménagement d'un point d'eau pour la circulation	1	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m)	1	Tully	66
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	1	Tully	67
Tully	Création d'un parking public	1	Tully	68
Vaudeville	Aménagement d'un point d'eau pour la circulation	1	Vaudeville	69
Vaudeville	Aménagement d'un point d'eau pour la circulation	1	Vaudeville	70
Vaudeville	Création d'un cimetière	1	Vaudeville	71
Vaudeville	Création d'un parking public	1	Vaudeville	72
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier	1	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Woincourt	74
Woincourt	Création d'un cheminement piétonnier	1	Woincourt	75
Woincourt	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	1	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	1	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un talutage de protection	1	SIVED	78

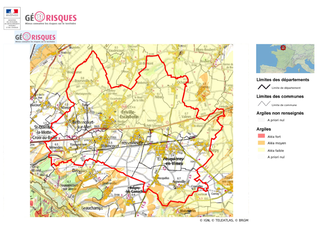
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

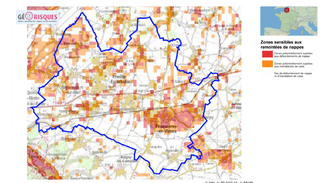
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Communauté de Communes du Vimeu
Qualité de vie et Savoir faire

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de BETHENCOURT-SUR-MER

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

ingerop biotope

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois 8" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Bléhencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, reprenant les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole
(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique
(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

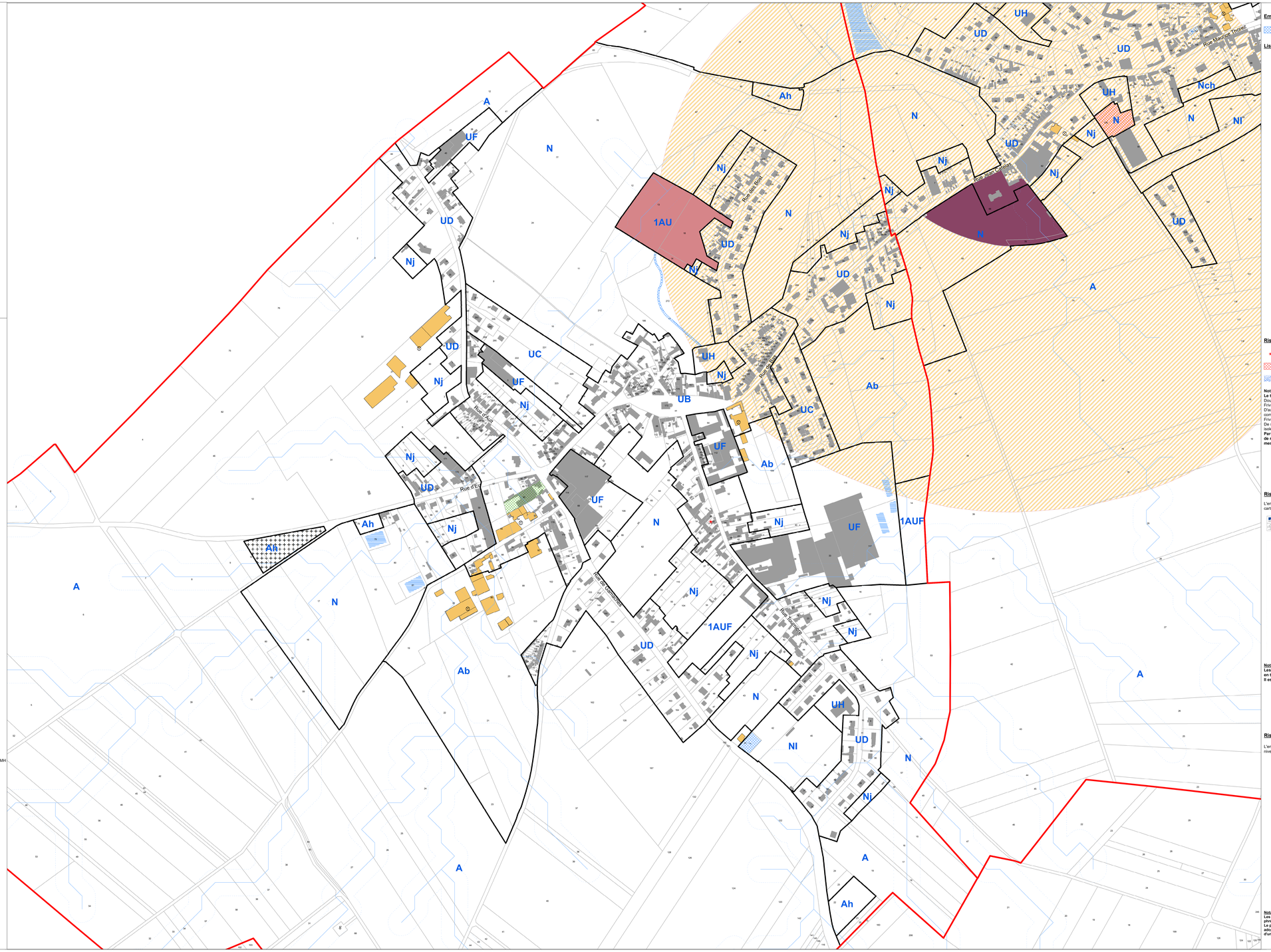
Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres



Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algrenville	Elargissement de voirie	344	Algrenville	1
Algrenville	Elargissement de voirie	1	Algrenville	2
Algrenville	Elargissement de voirie pour créer un abris sur de mi-sens de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	1139	Algrenville	3
Algrenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 3m)	616	Algrenville	4
Algrenville	Création d'un parking de 20 places	511	Algrenville	5
Algrenville	Création d'un chemin de service	521	Algrenville	6
Algrenville	Aménagement d'un cimetière paysager	636	Algrenville	7
Algrenville	Création d'un parking de 20 places au village	511	Algrenville	8
Algrenville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5918	Algrenville	9
Algrenville	Création d'un parking de 20 places au village	3539	Algrenville	10
Algrenville	Elargissement de voirie pour créer un abris sur de mi-sens de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	1	Algrenville	11
Algrenville	Elargissement de voirie pour créer un abris sur de mi-sens de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	442	Algrenville	12
Algrenville	Elargissement de voirie pour créer un abris sur de mi-sens de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	266	Algrenville	13
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	3000	Bethencourt-sur-Mer	14
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1653	Bourseville	15
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1653	Bourseville	16
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1015	Chépy	17
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	259	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1098	Chépy	19
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	21
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1098	Chépy	22
Chépy	Création d'aménagés de gestion des ruissellements et coulées de boue	1098	SIVED	23
Chépy	Création d'aménagés de gestion des ruissellements et coulées de boue	613	SIVED	24
Chépy	Création d'aménagés de gestion des ruissellements et coulées de boue	1098	SIVED	25
Chépy	Aménagement bassin de rétention	1221	SIVED	26
Chépy	Aménagement bassin de rétention	3784	SIVED	27
Chépy	Aménagement de voirie	1221	Chépy	28
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1221	SIVED	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1221	SIVED	30
Chépy	Création d'un cimetière	441	Chépy	31
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	613	Feuquières-en-Vimeu	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1225	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	122	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	277	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1225	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	2122	SIVED	37
Fressenneville	Création d'une voirie de désenclavement	184	Fressenneville	38
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1225	Friville-Escarbotin	39
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	418	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	816	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention SIVU	1225	Friville-Escarbotin	42
Mérocles	Aménagement d'un mare de stockage	1418	Mérocles	43
Mérocles	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5m	453	Mérocles	44
Mérocles	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5m	1225	Mérocles	45
Mérocles	Création d'un parking de 20 places	1155	Mérocles	46
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	863	Nibas	47
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1225	Nibas	48
Nibas	Agrandissement du cimetière (lieu dit Bancart)	2156	Nibas	49
Nibas	Elargissement de voirie pour 1 voirie de large	1503	Nibas	50
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1225	SIVED	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	53
Nibas	Aménagement de voirie	1225	Nibas	54
Nibas	Aménagement du virage	1155	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	56
Nibas	Aménagement du carrefour	1225	Nibas	57
Nibas	Création d'une voirie	1225	Nibas	58
Ochancourt	Stade	439	Ochancourt	59
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour réalisation de trottoir	134	Ochancourt	60
Ochancourt	Création d'une liaison douce entre le village et le hameau	1225	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une liaison de stationnement devant l'entrée	221	Ochancourt	62
Tully	Création d'un parking pour la mairie	1225	Tully	63
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1225	Tully	64
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	371	Tully	65
Vaudeville	Création d'un parking	1225	Vaudeville	66
Vaudeville	Extension du cimetière	1225	Vaudeville	67
Vaudeville	Création d'un cheminement de signalage	1225	Vaudeville	68
Vaudeville	Extension du cimetière	1225	Vaudeville	69
Vaudeville	Création d'une voirie	1225	Vaudeville	70
Vaudeville	Création d'une voirie	1225	Vaudeville	71
Woincourt	Création d'un parking pour cimetière	1225	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	1225	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1225	Woincourt	74
Woincourt	Création d'un parking pour la mairie	1225	Woincourt	75
Woincourt	AVIS FAVER MAIRIE	1225	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un parking pour cimetière	2001	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	1225	SIVED	78

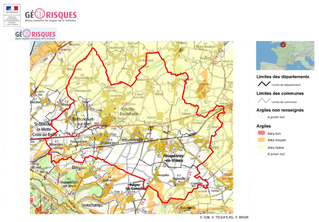
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Algrenville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

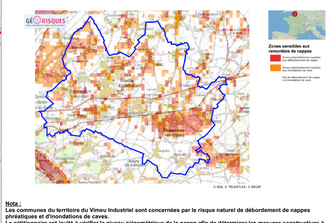
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de BOURSEVILLE 1/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

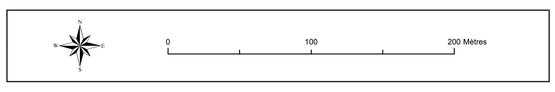
Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	321	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEIV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEIV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1351	SIAEIV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	168	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEIV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1964	SIAEIV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEIV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	377	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEIV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Mesnières	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Mesnières	44
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Mesnières	45
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	663	Mesnières	46
Mesnières	Création d'un sentier piétonnier	1188	Mesnières	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue du Calvaire)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7566	SIAEIV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEIV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEIV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour restitution de trottoir	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fossé d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassation d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEIV	78



Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

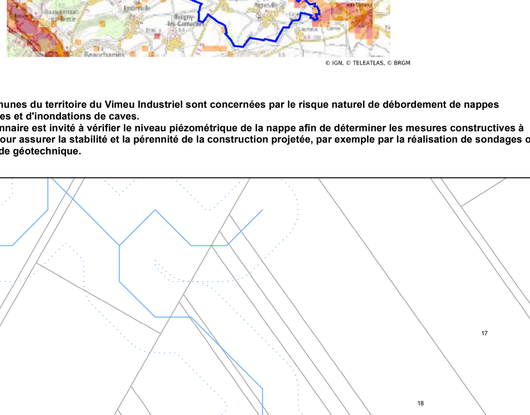
Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

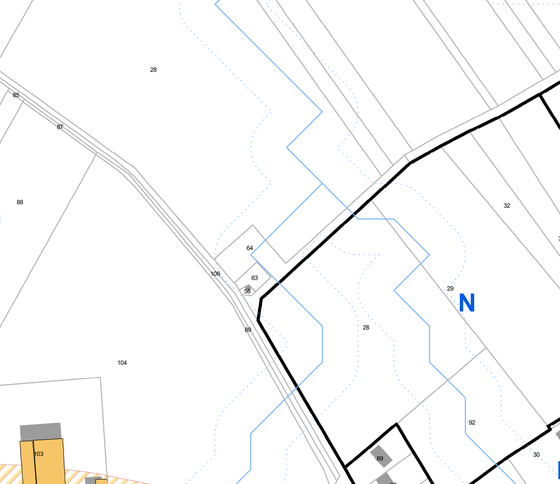
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de BOURSEVILLE 2/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

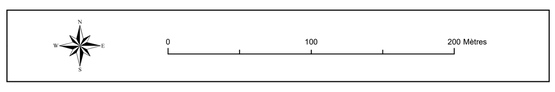
Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	321	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEIV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEIV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1351	SIAEIV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	168	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEIV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1964	SIAEIV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEIV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	377	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEIV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Mesnières	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Mesnières	44
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Mesnières	45
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	663	Mesnières	46
Mesnières	Création d'un sentier piétonnier	1188	Mesnières	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue du Calvaire)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7566	SIAEIV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEIV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEIV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour restitution de trottoir	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement du parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fossé d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassation d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEIV	78



Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

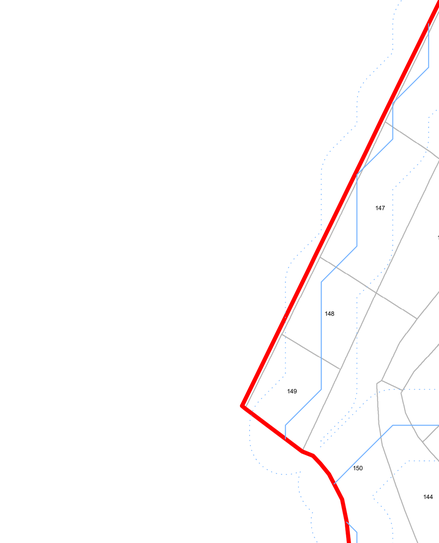


Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de CHEPY 1/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

INGEO biotope

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	521	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	258	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEIV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEIV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1301	SIAEIV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	166	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEIV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1064	SIAEIV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEIV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	377	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEIV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Menesles	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Menesles	44
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	663	Menesles	46
Menesles	Création d'un sentier piétonnier	1188	Menesles	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue de Gaudurt)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7556	SIAEIV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEIV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEIV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour restitution de trottoir	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fonçage d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassation d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEIV	78

0 100 200 Mètres

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

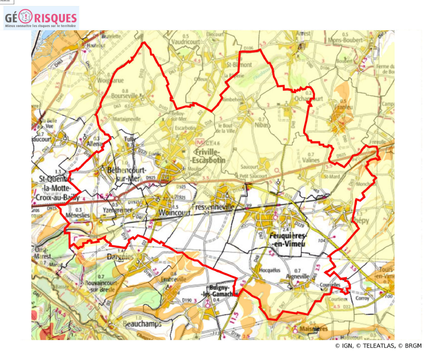
Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES



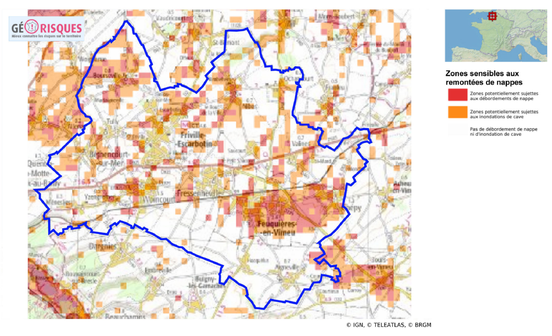
© IGN, © TELEATLAS, © BRGM

Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES



© IGN, © TELEATLAS, © BRGM

Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de CHEPY 2/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	321	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un equipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Creation d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Creation d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'equipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEIV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEIV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1351	SIAEIV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	168	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEIV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1064	SIAEIV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEIV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	377	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEIV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Menesles	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Menesles	44
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	663	Menesles	46
Menesles	Création d'un sentier piétonnier	1188	Menesles	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue de Saint-Ouen)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7566	SIAEIV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEIV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEIV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour restitution de trottoir	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fossé d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassement d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEIV	78

0 100 200 Mètres

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

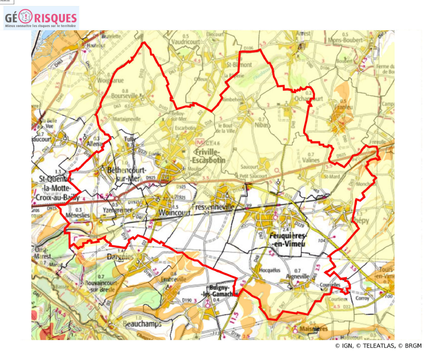
Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

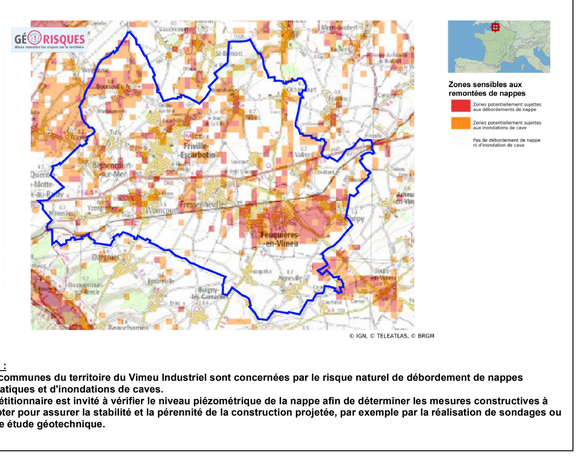
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de FEUQUIERES-EN-VIMEU 1/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

INGEO biotope

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	521	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un equipement public a vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Creation d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Creation d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'equipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Realisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEIV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEIV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1351	SIAEIV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	166	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEIV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1964	SIAEIV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEIV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	377	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEIV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Mesnières	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Mesnières	44
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Mesnières	45
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	663	Mesnières	46
Mesnières	Création d'un sentier piétonnier	1188	Mesnières	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue de Caieu/Lart)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7566	SIAEIV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEIV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEIV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour restitution de trottoir	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Creation d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fraisage d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassement d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEIV	78

0 100 200 Mètres

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

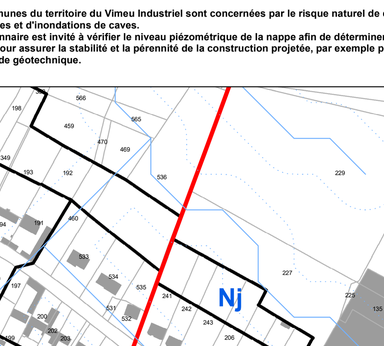
Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES

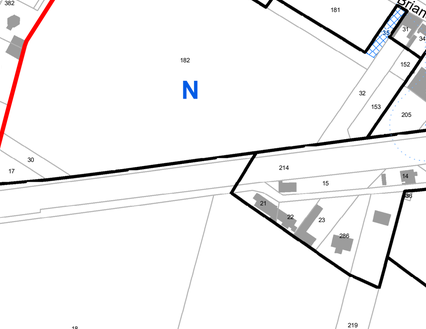


Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de FEUQUIERES-EN-VIMEU 2/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

INGEO biotope

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	321	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEEV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEEV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1301	SIAEEV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	166	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEEV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1964	SIAEEV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEEV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	377	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEEV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Menesles	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Menesles	44
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	663	Menesles	46
Ménesles	Création d'un sentier piétonnier	1188	Ménesles	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue du Calvaire)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7556	SIAEEV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEEV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEEV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour restitution de trottoir	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fossé d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassation d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEEV	78

N 0 100 200 Mètres

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

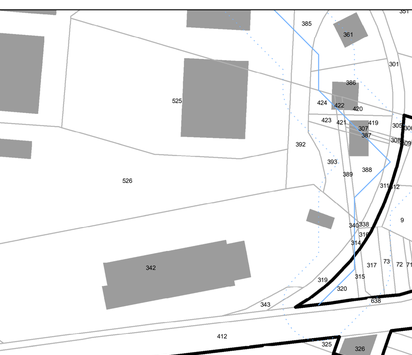
Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES

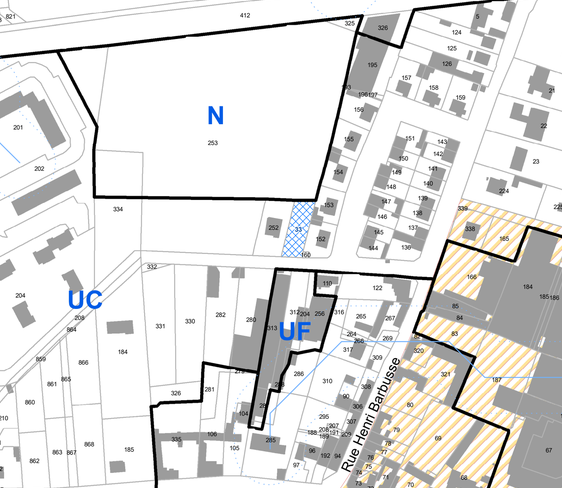


Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de FRESSENNEVILLE

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte regroupant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFza : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFa : Secteur de 1AUF représant en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
As : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux located dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Ni : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algenville	Elargissement de voirie	344	Algenville	1
Algenville	Elargissement de voirie	1	Algenville	2
Algenville	Elargissement de voirie pour mise en place sur site access de rotation de véhicule et zone sécurisées piétons	1139	Algenville	3
Algenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 3m)	616	Algenville	4
Algenville	Création d'un parking public de 20 places	1	Algenville	5
Algenville	Création d'un chemin de service	521	Algenville	6
Algenville	Aménagement d'un cimetière paysager	636	Algenville	7
Algenville	Création d'un parking public au centre du village	1	Algenville	8
Algenville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5845	Algenville	9
Algenville	Création d'un parking public	2539	Algenville	10
Algenville	Elargissement de voirie pour mise en place sur site access de rotation de véhicule et zone sécurisées piétons	1	Algenville	11
Algenville	Elargissement de voirie pour mise en place sur site access de rotation de véhicule et zone sécurisées piétons	442	Algenville	12
Algenville	Elargissement de voirie pour mise en place sur site access de rotation de véhicule et zone sécurisées piétons	266	Algenville	13
Algenville	Création d'un parking public de 20 places à proximité de la mairie	1	Algenville	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de sécurité entre la rue de la Mairie et la rue Jean Jaurès (Emplacements communaux)	1	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1923	Bourseville	16
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	17
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	333	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	259	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1000	Chépy	20
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	23
Chépy	Création d'un linéaire de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	24
Chépy	Création d'un linéaire de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	25
Chépy	Création d'un linéaire de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	26
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	27
Chépy	Aménagement d'un carrefour	3784	SIVED	28
Chépy	Aménagement de carrefour	1	SIVED	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIVED	31
Chépy	Création d'un four crématoire	1	SIVED	32
Chépy	Création d'un four crématoire	447	SIVED	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	672	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	120	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	277	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	38
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	6723	SIVED	39
Fressenneville	Création d'une voirie de désenclavement	784	Fressenneville	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	429	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	619	Friville-Escarbotin	43
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention SIVU	1	Friville-Escarbotin	44
Mérelessart	Aménagement d'un talus de protection	1418	Mérelessart	45
Mérelessart	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5m	431	Mérelessart	46
Mérelessart	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5m	1	Mérelessart	47
Mérelessart	Création d'un bassin de rétention	1100	Mérelessart	48
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	863	Nibas	49
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1	Nibas	50
Nibas	Aménagement du carrefour de la Sucrerie	2156	Nibas	51
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1503	Nibas	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	995	SIVED	54
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	55
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	1105	Nibas	57
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	58
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	59
Nibas	Aménagement de la RD	1	Nibas	60
Ochancourt	Dépôt	439	Ochancourt	61
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour réalisation du trottoir	104	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une voirie de désenclavement largeur 6 mètres	1	Ochancourt	63
Ochancourt	Création d'une voirie de désenclavement largeur 6 mètres	227	Ochancourt	64
Tully	Aménagement d'un point jaune à proximité	1	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de désenclavement des vergers	1	Tully	66
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1	Tully	67
Tully	Création d'un bassin de rétention	1	Tully	68
Vallées	Création du cimetière	1232	Vallées	69
Vallées	Aménagement d'un carrefour en signalisation	1	Vallées	70
Vallées	Extension du cimetière	1123	Vallées	71
Vallées	Passage d'un puits	144	Vallées	72
Woincourt	Création d'une voirie	1	Woincourt	73
Woincourt	Création d'un bassin de rétention	1139	SIVED	74
Woincourt	Extension du cimetière	1	Woincourt	75
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1574	Woincourt	76
Woincourt	Création d'un parking public de 20 places	1	Woincourt	77
Woincourt	ELARGISSEMENT	1	Woincourt	78
Yonglgnac	Création d'un parking public de 20 places	2001	Yonglgnac	79
Yonglgnac	Aménagement d'un talus de protection	1795	SIVED	80

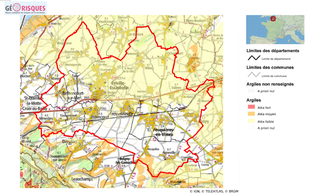
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Algneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

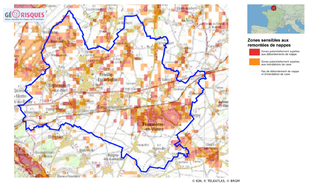
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de FRIVILLE-ESCARBOTIN 1/2

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Bléhencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte regroupant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFd : Secteur de 1AUF représent en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUd : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, représent les activités économiques isolées en zone agricole.
Ae : Sous-secteur de A, représent les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels représent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Ni : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algrenville	Elargissement de voirie	344	Algrenville	1
Algrenville	Elargissement de voirie	1	Algrenville	2
Algrenville	Création d'un trottoir pour relier en allant vers le nord-est l'entrée de vitesse et zone naturelles urbaines	1	Algrenville	3
Algrenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 3m)	478	Algrenville	4
Algrenville	Création d'un parking public	1	Algrenville	5
Algrenville	Création d'un chemin de service	1	Algrenville	6
Algrenville	Aménagement d'un cimetière paysager	1	Algrenville	7
Algrenville	Aménagement d'un cheminement doux du village	1	Algrenville	8
Algrenville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	1	Algrenville	9
Algrenville	Création d'un parking public	2	Algrenville	10
Algrenville	Création d'un trottoir pour relier en allant vers le nord-est l'entrée de vitesse et zone naturelles urbaines	1	Algrenville	11
Algrenville	Aménagement de l'entrée sud-ouest de la zone naturelle urbaine pour relier en allant vers le nord-est l'entrée de vitesse et zone naturelles urbaines	1	Algrenville	12
Algrenville	Elargissement de voirie pour relier en allant vers le nord-est l'entrée de vitesse et zone naturelles urbaines	1	Algrenville	13
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une voirie de desserte	1	Bellancourt-sur-Mer	14
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce entre la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	1	Bellancourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Bourseville	16
Chépy	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Chépy	17
Chépy	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	1	Chépy	21
Chépy	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Chépy	23
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	24
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	25
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	26
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	27
Chépy	Aménagement de voirie	1	SIVED	28
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	31
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Feuquières-en-Vimeu	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	36
Fressenneville	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Fressenneville	37
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Friville-Escarbotin	38
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Friville-Escarbotin	39
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Friville-Escarbotin	41
Mérelessart	Aménagement d'un talus de protection	1	Mérelessart	42
Mérelessart	Création d'une voirie de desserte/accès - largeur 5m	1	Mérelessart	43
Mérelessart	Création d'une voirie de desserte/accès - largeur 5m	1	Mérelessart	44
Mérelessart	Création d'un espace paysager	1	Mérelessart	45
Nibas	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Nibas	46
Nibas	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Nibas	47
Nibas	Agrandissement du bassin de rétention	1	Nibas	48
Nibas	Elargissement de voirie pour l' entrée du large	1	Nibas	49
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	50
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	52
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	53
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	54
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	55
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	56
Ochancourt	Création d'une voirie	1	Ochancourt	57
Ochancourt	Création d'une voirie	1	Ochancourt	58
Ochancourt	Aménagement de la mare pour réalisation de bassin	1	Ochancourt	59
Ochancourt	Création d'une liaison douce entre le village et le hameau de Caubert	1	Ochancourt	60
Ochancourt	Création d'une liaison douce entre le village et le hameau de Caubert	1	Ochancourt	61
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Tully	62
Tully	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Tully	63
Tully	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Tully	64
Tully	Création d'une voirie de desserte/accès	1	Tully	65
Vaudeville	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	66
Vaudeville	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Vaudeville	67
Vaudeville	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Vaudeville	68
Vaudeville	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	69
Vaudeville	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	1	Vaudeville	70
Vaudeville	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	1	Vaudeville	71
Vaudeville	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	72
Vaudeville	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	73
Yzengremer	Création d'un parking	2063	Yzengremer	74
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	1746	SIVED	75

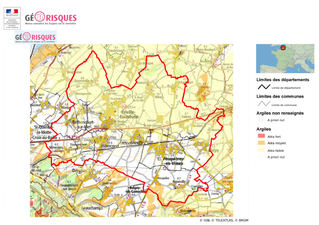
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Algrenville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

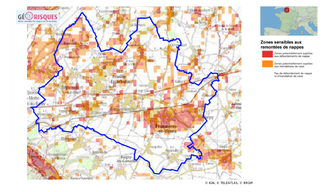
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de FRIVILLE-ESCARBOTIN 2/2

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte représentant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUI : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFa : Secteur de 1AUF représenté en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUI : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
As : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux locataires dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nr : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

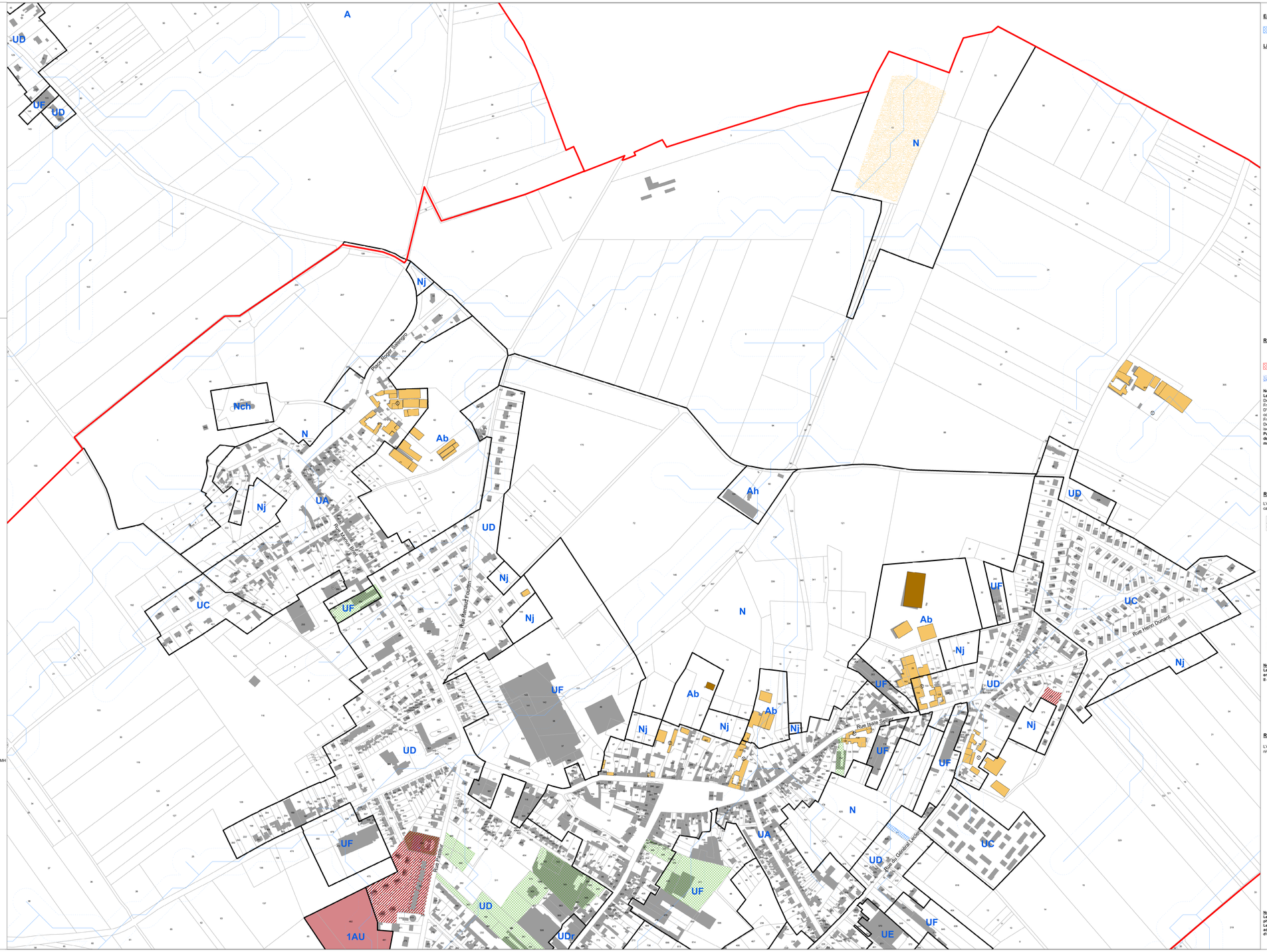
Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres



Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algeville	Elargissement de voirie	344	Algeville	1
Algeville	Elargissement de voirie	1	Algeville	2
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place ou mi-course de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	1128	Algeville	3
Algeville	Création d'un cheminement piétion (largeur 3m)	616	Algeville	4
Algeville	Création d'un chemin de service	1	Algeville	5
Algeville	Création d'un chemin de service	521	Algeville	6
Algeville	Aménagement d'un stationnement	636	Algeville	7
Algeville	Création d'un parking public au village	1	Algeville	8
Algeville	Création d'un équipement public à vocation sociale, sportive culturelle et de loisirs	3845	Algeville	9
Algeville	Création d'un sentier piétonnier	3539	Algeville	10
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place ou mi-course de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	1	Algeville	11
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place ou mi-course de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	442	Algeville	12
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place ou mi-course de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	396	Algeville	13
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place ou mi-course de totalisme de vitesse et zone sécurisées piétons	1	Algeville	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	845	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1553	Bourseville	16
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1555	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	259	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	20
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	23
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	24
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	25
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	813	SIVED	26
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	27
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	28
Chépy	Aménagement de carrefour	3784	SIVED	29
Chépy	Aménagement du carrefour	1	Chépy	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	31
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	32
Chépy	Création d'un commo	441	Chépy	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	38
Fressenneville	Création d'une voirie de désenclavement	1	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention SIVU	1	SIVED	43
Menesles	Aménagement d'un bassin de stockage	1	Menesles	44
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement (largeur 5m	1	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement (largeur 5m	1	Menesles	46
Menesles	Création d'un sentier piétonnier	1	Menesles	47
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1	Nibas	49
Nibas	Aménagement du carrefour de la Barcelli	1	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 1 voirie de large	1	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	54
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	55
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	56
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	58
Nibas	Création d'un sentier piétonnier	1	Nibas	59
Ochancourt	Stade	1	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour réalisation de trottoir	1	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement (largeur 2 mètres	1	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement (largeur 2 mètres	1	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un point d'apport volontaire	1	Tully	64
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1	Tully	66
Vaudeville	Création d'un sentier piétonnier	1	Vaudeville	67
Vaudeville	Extension du cimetière	1	Vaudeville	68
Vaudeville	Aménagement d'un carrefour en rajeunige	1	Vaudeville	69
Vaudeville	Extension du cimetière	1	Vaudeville	70
Vaudeville	Parking d'un puits	1	Vaudeville	71
Vaudeville	Création d'une voirie	1	Vaudeville	72
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier	1	Woincourt	73
Woincourt	Extension du cimetière	1	Woincourt	74
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Woincourt	75
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier (Rue Neuve)	1	Woincourt	76
Woincourt	ACHAT À EUVIS IMMOBILIER	1	Woincourt	77
Yonglemer	Création d'un sentier piétonnier	2	Yonglemer	78
Yonglemer	Aménagement d'un bassin de rétention	1	SIVED	79

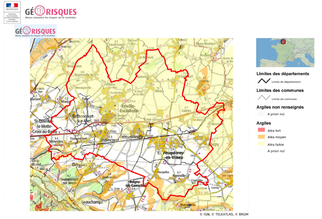
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

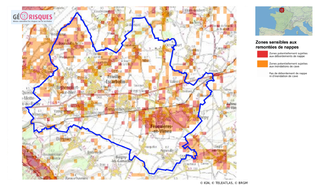
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de MENESLIES

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFs : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUI : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
As : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels représentent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algenville	Elargissement de voirie	344	Algenville	1
Algenville	Elargissement de voirie	1	Algenville	2
Algenville	Création d'un refuge avec mise en place sur les accès de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	1129	Algenville	3
Algenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 2m)	616	Algenville	4
Algenville	Création d'un parking public et arrêt bus	1	Algenville	5
Algenville	Création d'un chemin de service	521	Algenville	6
Algenville	Aménagement d'un cimetière/columbarium	636	Algenville	7
Algenville	Création d'un parking public et mise en site refuge	1	Algenville	8
Algenville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5416	Algenville	9
Algenville	Création d'un sentier piétonnier	3539	Algenville	10
Algenville	Elargissement de voirie avec mise en place sur les accès de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	1	Algenville	11
Algenville	Elargissement de voirie avec mise en place sur les accès de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	442	Algenville	12
Algenville	Elargissement de voirie avec mise en place sur les accès de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	266	Algenville	13
Algenville	Création d'un parking public et mise en place d'un refuge	1	Algenville	14
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU du pôle d'équipements communaux	645	Bellancourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1653	Bourseville	16
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1035	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	259	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1008	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	21
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	258	Chépy	23
Chépy	Création d'un linéaire de jardins des nouveaux lots d'habitations et commerce de bouche	1	SHERO	24
Chépy	Création d'un linéaire de jardins des nouveaux lots d'habitations et commerce de bouche	813	SHERO	25
Chépy	Création d'un linéaire de jardins des nouveaux lots d'habitations et commerce de bouche	1	SHERO	26
Chépy	Aménagement de voirie	1322	SHERO	27
Chépy	Aménagement de voirie interdite	2574	SHERO	28
Chépy	Aménagement de carrefour	1322	SHERO	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	11551	SHERO	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SHERO	31
Chépy	Création d'un commerce	447	SHERO	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	813	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	277	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	6723	SHERO	38
Fressenneville	Création d'une voirie de désenclavement	784	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	419	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	619	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention SAUC	5000	Friville-Escarbotin	43
Menesles	Aménagement d'un talus de protection	1419	Menesles	44
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5m	431	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement largeur 8m	1	Menesles	46
Menesles	Création d'un sentier piétonnier	1155	Menesles	47
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	863	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1	Nibas	49
Nibas	Aménagement d'un talus de protection	2156	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 1 voirie de large	1503	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	5000	SHERO	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SHERO	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SHERO	54
Nibas	Aménagement de voirie	1155	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	1155	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement de carrefour	1155	Nibas	58
Nibas	Création d'un sentier piétonnier	849	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	419	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour réalisation de trottoir	104	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU	1	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une liaison de stationnement (largeur 2 mètres)	221	Ochancourt	63
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1322	Tully	64
Tully	Elargissement d'un point jaune à 3 voitures	1	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de désenclavement avec accès	1322	Tully	66
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	171	Tully	67
Tully	Aménagement de carrefour	1322	Tully	68
Vaillaval	Extension du cimetière	1111	Vaillaval	69
Vaillaval	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1111	Vaillaval	70
Vaillaval	Extension du cimetière	1	Vaillaval	71
Vaillaval	Passage d'un poids	344	Vaillaval	72
Vaillaval	Création d'une voirie	1156	Vaillaval	73
Vaillaval	Création d'un sentier piétonnier	1156	Vaillaval	74
Woincourt	Extension du cimetière	2943	Woincourt	75
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1519	Woincourt	76
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier	1	Woincourt	77
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier	121	Woincourt	78
Yonglemer	Création d'un sentier piétonnier	2061	Yonglemer	79
Yonglemer	Aménagement d'un talus de protection	1156	SHERO	80

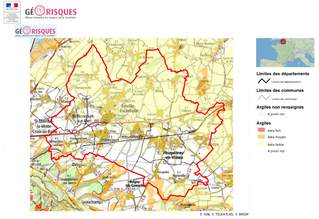
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Algneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

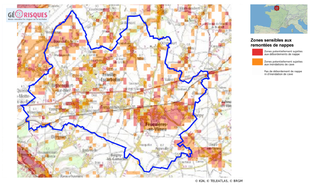
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de NIBAS 1/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

INGEO biotope

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	321	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Creation d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Creation d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	258	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEIV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEIV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1351	SIAEIV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	166	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEIV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1964	SIAEIV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEIV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	277	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEIV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Menesles	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Menesles	44
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	953	Menesles	46
Ménesles	Création d'un sentier piétonnier	1188	Ménesles	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue du Calvaire)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7566	SIAEIV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEIV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEIV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour réalisation de trottoir	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fossé d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassation d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEIV	78

0 100 200 Mètres

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

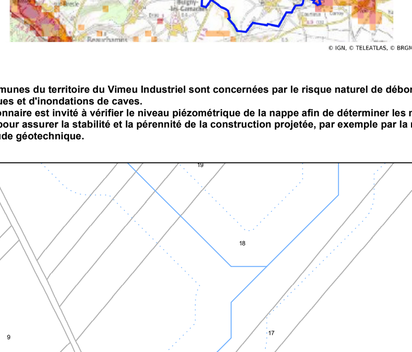
Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de NIBAS 2/2

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

INGEO biotope

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

Bâtiment

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1949	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	521	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1818	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2526	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	645	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	29	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	268	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEIV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEIV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1351	SIAEIV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	168	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3934	SIAEIV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1964	SIAEIV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEIV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	377	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	216	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEIV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	186	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3821	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	416	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Mesnières	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Mesnières	44
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	492	Mesnières	45
Mesnières	Création d'une voirie de desenclavement, largeur 8m	663	Mesnières	46
Mesnières	Création d'un sentier piétonnier	1188	Mesnières	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue du Calvaire)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7566	SIAEIV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEIV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEIV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	810	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour l'extension de l'arrêt de bus	156	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	287	Ochancourt	63
Tully	Aménagement du parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Fossé d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	788	Valines	71
Woincourt	Reclassation d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1979	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3863	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEIV	78

0 100 200 Mètres

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

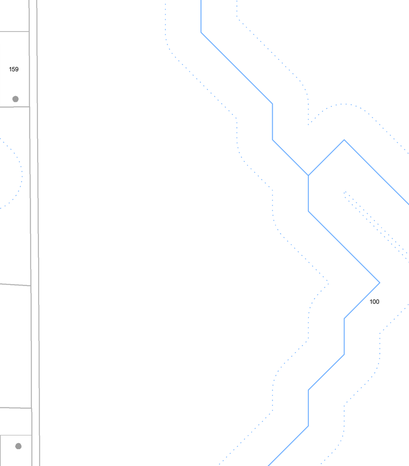
Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES Mieux connaître les risques sur le territoire

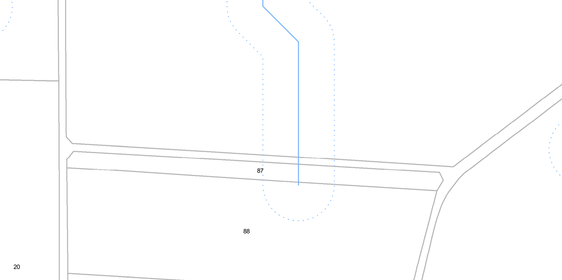


Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

GÉORISQUES Mieux connaître les risques sur le territoire



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune d' OCHANCOURT

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFo : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFos : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUEr : Secteur de 1AUE reprenant en partie le périmètre de la future ZAV 1.
1AUFd : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUI : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ab : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ai : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

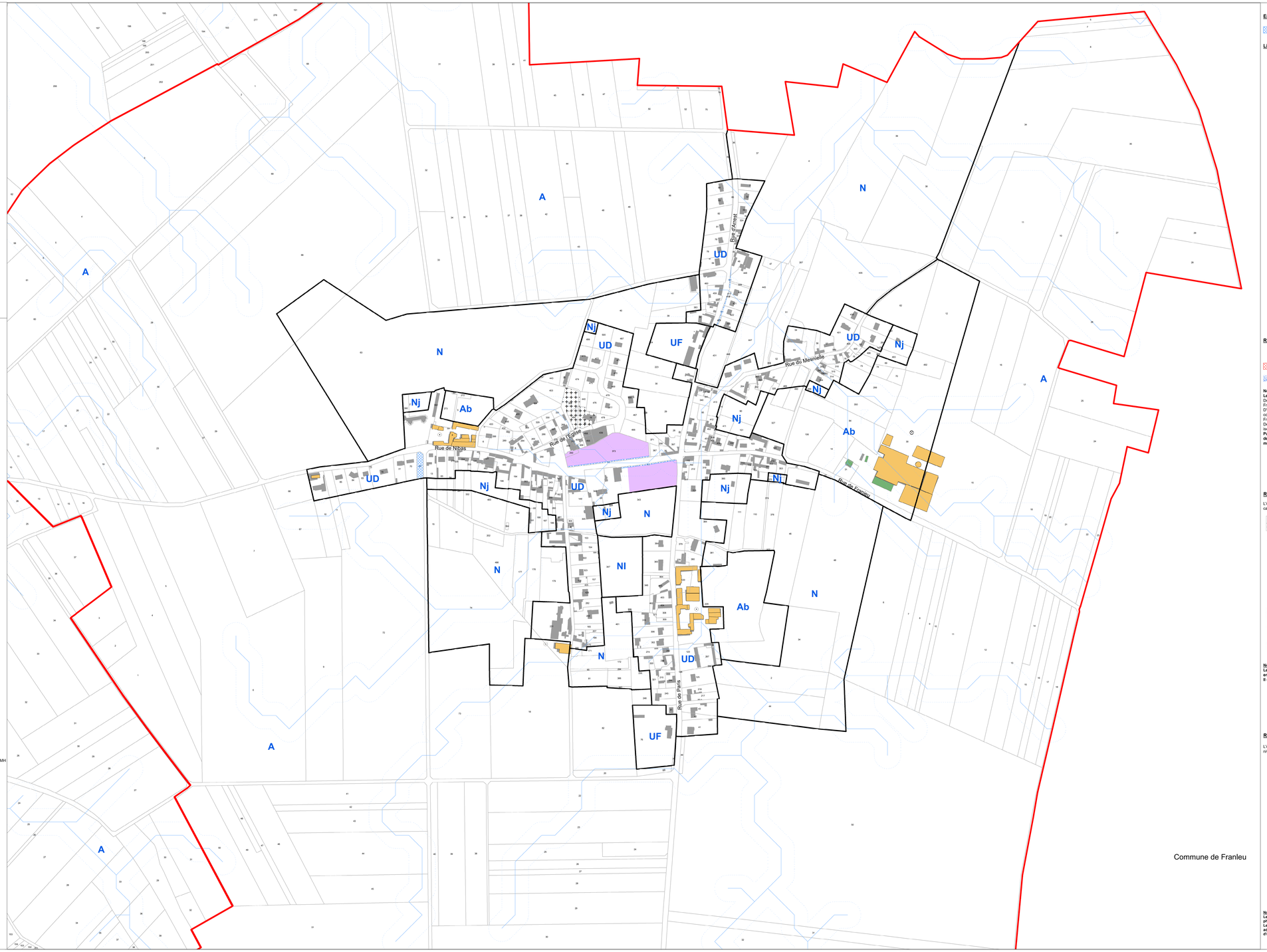
Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres



Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algenville	Elargissement de voirie	344	Algenville	1
Algenville	Elargissement de voirie	1	Algenville	2
Algenville	Création d'un voirie pour relier en plein le rés-de-sess le lotissiton de vitesse et d'une cheuchées piétons	1139	Algenville	3
Algenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 2m)	419	Algenville	4
Algenville	Création d'un parking de 20 places	500	Algenville	5
Algenville	Création d'un chemin de service	521	Algenville	6
Algenville	Aménagement d'un cimetière	636	Algenville	7
Algenville	Création d'un parking pour le village	1000	Algenville	8
Algenville	Création d'un équipement public à vocation sociale, sportive, culturelle et de loisirs	3816	Algenville	9
Algenville	Création d'un sanitair piétonnier	3539	Algenville	10
Algenville	Création d'un cheminement piétion	1	Algenville	11
Algenville	Elargissement de voirie pour relier en plein le rés-de-sess le lotissiton de vitesse et d'une cheuchées piétons	442	Algenville	12
Algenville	Elargissement de voirie pour relier en plein le rés-de-sess le lotissiton de vitesse et d'une cheuchées piétons	396	Algenville	13
Algenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 2m)	1000	Algenville	14
Bettencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	1	Bettencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1653	Bourseville	16
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	209	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	19	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Chépy	23
Chépy	Création d'un parking de gestion des ruissellements et comme de tous	1000	Chépy	24
Chépy	Création d'un parking de gestion des ruissellements et comme de tous	813	SIVED	25
Chépy	Création d'un parking de gestion des ruissellements et comme de tous	1000	SIVED	26
Chépy	Aménagement de voirie	122	SIVED	27
Chépy	Aménagement de voirie	3784	SIVED	28
Chépy	Aménagement du carrefour	222	SIVED	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1000	SIVED	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1000	SIVED	31
Chépy	Création d'un commo	447	SIVED	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	872	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	220	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	277	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	4723	SIVED	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	184	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	419	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	619	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention SIVU	1000	Friville-Escarbotin	43
Mérocourt	Aménagement d'un bassin de stockage	1418	Mérocourt	44
Mesnil-Eudin	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m	431	Mesnil-Eudin	45
Mesnil-Eudin	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m	1000	Mesnil-Eudin	46
Monsures	Création d'un sanitair piétonnier	1100	Monsures	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	883	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	1000	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (lieu dit Sarcart)	2156	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1003	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1000	SIVED	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	54
Nibas	Aménagement du carrefour	1100	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	1100	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	1000	Nibas	58
Nibas	Aménagement d'une voirie	444	Nibas	59
Ochancourt	Depôt	419	Ochancourt	60
Ochancourt	Agrandissement de la voirie pour réalisation de trottoir	104	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	1	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement (largeur 2 mètres	227	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1000	Tully	64
Tully	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m	1000	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	171	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1000	Tully	67
Vallois	Création d'un parking et création de signalage	1232	Vallois	68
Vallois	Extension du cimetière	2123	Vallois	69
Vallois	Parage d'un puits	344	Vallois	70
Vaudeng	Création d'une voirie	1000	Vaudeng	71
Woincourt	Création d'un sanitair piétonnier	1100	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	2842	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1019	Woincourt	74
Woincourt	Création d'un bassin de rétention (lieu	1000	Woincourt	75
Woincourt	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	121	Woincourt	76
Yonglemer	Création d'un sanitair piétonnier	2883	Yonglemer	77
Yonglemer	Aménagement d'un bassin de rétention	1000	SIVED	78

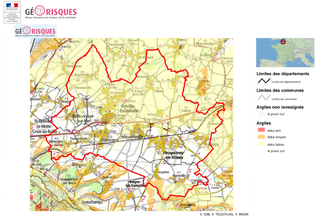
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

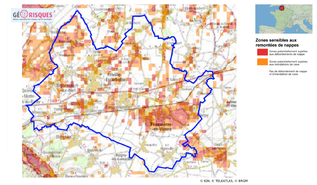
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de TULLY

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois 8" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Bléhencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte représentant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle représentant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUI : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFa : Secteur de 1AUF représant en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUI : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, représentant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, représant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels représent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions éparpillées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

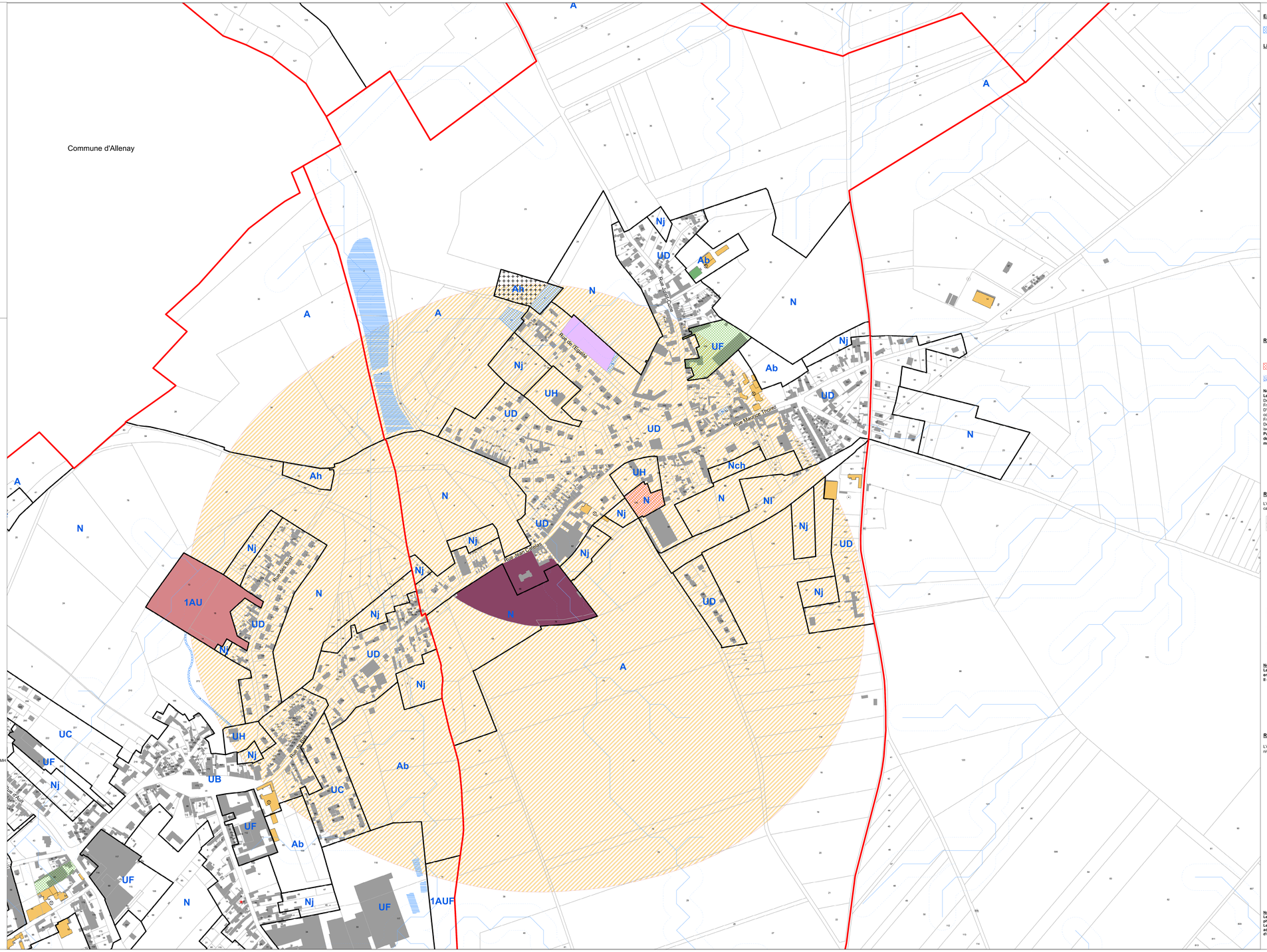
Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres



Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algenville	Elargissement de voirie	944	Algenville	1
Algenville	Elargissement de voirie	1 000	Algenville	2
Algenville	Elargissement de voirie pour être en place en vis-à-vis de l'entrée de vitesse et zone sécurisées piétons	1 126	Algenville	3
Algenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 3m)	616	Algenville	4
Algenville	Création d'un parking de 20 places	1 000	Algenville	5
Algenville	Création d'un chemin de service	521	Algenville	6
Algenville	Aménagement d'un cimetière paysagé	636	Algenville	7
Algenville	Création d'un parking à l'entrée du village	1 000	Algenville	8
Algenville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5616	Algenville	9
Algenville	Création d'un sentier piétonnier	3536	Algenville	10
Algenville	Elargissement de voirie pour être en place en vis-à-vis de l'entrée de vitesse et zone sécurisées piétons	1 000	Algenville	11
Algenville	Elargissement de voirie pour être en place en vis-à-vis de l'entrée de vitesse et zone sécurisées piétons	442	Algenville	12
Algenville	Elargissement de voirie pour être en place en vis-à-vis de l'entrée de vitesse et zone sécurisées piétons	266	Algenville	13
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement vers le centre bourg	1 000	Bellancourt-sur-Mer	14
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement vers le centre bourg	1 000	Bellancourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1933	Bourseville	16
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Chépy	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	259	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	1 000	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	73	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1 000	SIVED	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	813	SIVED	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1 000	SIVED	26
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Chépy	27
Chépy	Aménagement de la voirie communale	3784	SIVED	28
Chépy	Aménagement de la voirie	1 000	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1 000	SIVED	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1 000	SIVED	31
Chépy	Création d'une contre	447	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	872	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1 000	SIVED	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	3723	SIVED	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	784	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	419	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Friville-Escarbotin	43
Mérocourt	Aménagement d'un bassin de stockage	1 000	Mérocourt	44
Mérocourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m	1 000	Mérocourt	45
Mérocourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m	1 000	Mérocourt	46
Mérocourt	Création d'un sentier piétonnier	1 000	Mérocourt	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	863	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue de Eternaut)	2156	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1 000	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1 000	SIVED	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	54
Nibas	Aménagement du cimetière	1 000	Nibas	55
Nibas	Aménagement du cimetière	1 000	Nibas	56
Nibas	Aménagement du cimetière	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du cimetière	1 000	Nibas	58
Nibas	Création d'une voirie	1 000	Nibas	59
Ochancourt	Depôt	439	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour réalisation de trottoir	1 000	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5 mètres	1 000	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5 mètres	221	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1 000	Tully	64
Tully	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5m)	1 000	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Tully	66
Tully	Création d'un sentier piétonnier	171	Tully	67
Vaux	Extension du cimetière	1 000	Vaux	68
Vaux	Extension du cimetière	1 000	Vaux	69
Vaux	Extension du cimetière	1 000	Vaux	70
Vaux	Création d'un cheminement de cyprinage	1 000	Vaux	71
Vaux	Extension du cimetière	1 000	Vaux	72
Vaux	Parking d'un poids	1 000	Vaux	73
Woincourt	Création d'une voirie	1 000	Woincourt	74
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier	1 000	Woincourt	75
Woincourt	Extension du cimetière	1 000	Woincourt	76
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1 000	Woincourt	77
Woincourt	Création d'un sentier piétonnier (Rue Neuve)	1 000	Woincourt	78
Woincourt	EXTENSION IMPACT 3	1 000	Woincourt	79
Yonglemont	Création d'un sentier piétonnier	2001	Yonglemont	80
Yonglemont	Aménagement d'un bassin de rétention	1 000	SIVED	81

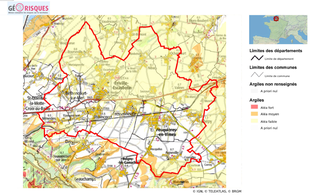
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

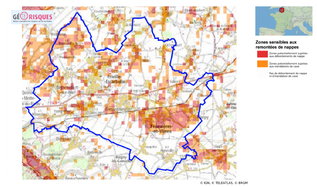
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de VALINES

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Bléhencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUEa : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFd : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels représentent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algenville	Elargissement de voirie	344	Algenville	1
Algenville	Elargissement de voirie	1	Algenville	2
Algenville	Emplacement de voirie pour mise en place de dix-neuf de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	1126	Algenville	3
Algenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 2m)	616	Algenville	4
Algenville	Création d'un parking pour 15 places	375	Algenville	5
Algenville	Création d'un chemin de service	521	Algenville	6
Algenville	Aménagement d'un cimetière-jardin	636	Algenville	7
Algenville	Aménagement d'un parking pour le village	1	Algenville	8
Algenville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	3045	Algenville	9
Algenville	Création d'un parking pour le village	2539	Algenville	10
Algenville	Emplacement de voirie pour mise en place de dix-neuf de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	1	Algenville	11
Algenville	Emplacement de voirie pour mise en place de dix-neuf de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	442	Algenville	12
Algenville	Emplacement de voirie pour mise en place de dix-neuf de limitation de vitesse et zone sécurisées piétons	266	Algenville	13
Bellancourt-en-Ponthieu	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	1	Bellancourt-en-Ponthieu	14
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1553	Bourseville	15
Bourseville	Création d'une voirie de desenclavement	1	Bourseville	16
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1555	Chépy	17
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	259	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	13	Chépy	21
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1	Chépy	23
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVOM	24
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	813	SIVOM	25
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVOM	26
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVOM	27
Chépy	Aménagement de la voirie communale	2594	SIVOM	28
Chépy	Aménagement de voirie communale	1	SIVOM	29
Chépy	Aménagement du carrefour	1	SIVOM	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	31
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	32
Chépy	Création d'un commun	1	SIVOM	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	38
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	39
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	40
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	1	Fressenneville	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	43
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	44
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1	Friville-Escarbotin	45
Mesnil-Eudin	Aménagement d'un bassin de rétention	1	SIVOM	46
Menesles	Aménagement d'un bassin de stockage	1	Menesles	47
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement - largeur 5m	1	Menesles	48
Menesles	Création d'une voirie de desenclavement - largeur 5m	1	Menesles	49
Menesles	Création d'une station pétionnière	1	Menesles	50
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	1	Nibas	51
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	1	Nibas	52
Nibas	Agrandissement du cimetière (sur la Sucrerie)	1	Nibas	53
Nibas	Elargissement de voirie pour 1 mètre de large	1	Nibas	54
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	55
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	56
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVOM	57
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	58
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	59
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	60
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	61
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	Nibas	62
Ochancourt	Depôt	1	Ochancourt	63
Ochancourt	Agrandissement de la voirie pour réalisation du trottoir	1	Ochancourt	64
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5 mètres)	1	Ochancourt	65
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5 mètres)	1	Ochancourt	66
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Tully	67
Tully	Création d'une voirie de desenclavement (largeur 5 mètres)	1	Tully	68
Tully	Création d'une voirie de desenclavement	1	Tully	69
Valines	Extension du cimetière	1	Valines	70
Valines	Aménagement d'un parking pour le covoiturage	1	Valines	71
Valines	Extension du cimetière	1	Valines	72
Valines	Passage d'un poids	1	Valines	73
Vaudeville	Création d'une station pétionnière	1	Vaudeville	74
Woincourt	Création d'une station pétionnière	1	Woincourt	75
Woincourt	Extension du cimetière	1	Woincourt	76
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Woincourt	77
Woincourt	Création d'une station pétionnière	1	Woincourt	78
Woincourt	AVIS FAVORABLE MAIRIE	1	Woincourt	79
Yonglemer	Création d'un parking pour le cimetière	1	Yonglemer	80
Yonglemer	Aménagement d'un bassin de rétention	1	Yonglemer	81

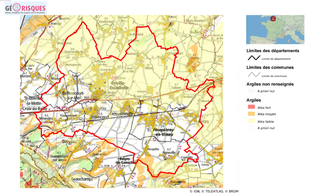
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt : elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

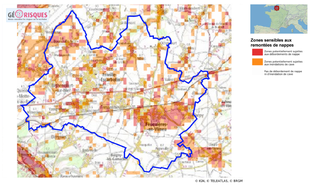
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de WOINCOURT

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFea : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFr : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux locataires dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, reprenant les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nr : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

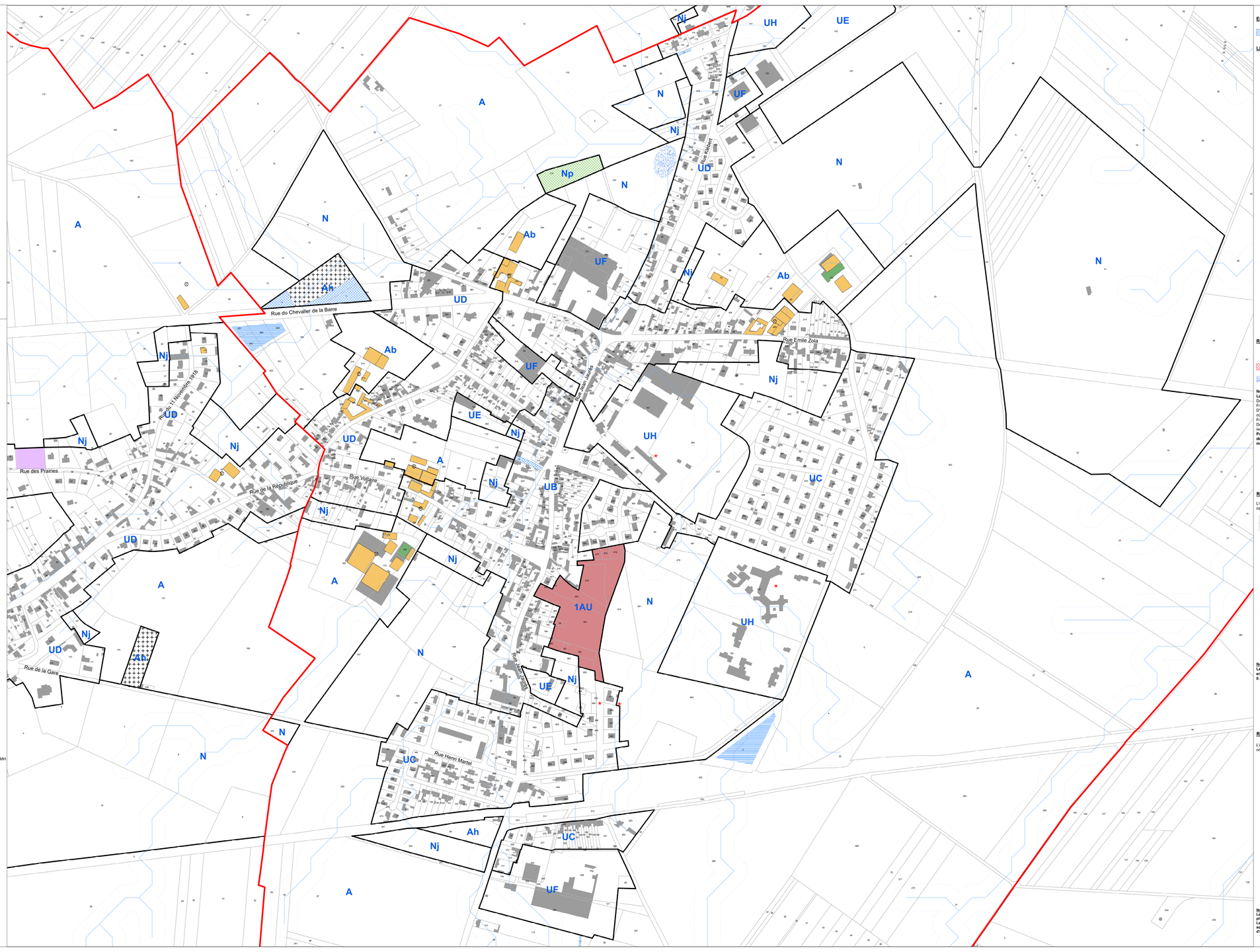
Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres



Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algeville	Elargissement de voirie	344	Algeville	1
Algeville	Elargissement de voirie	1	Algeville	2
Algeville	Aménagement de voirie pour mise en place de dispositifs de ralentissement	1139	Algeville	3
Algeville	Création d'un cheminement piétons (largeur 3m)	616	Algeville	4
Algeville	Création d'un chemin de service	1	Algeville	5
Algeville	Création d'un chemin de service	521	Algeville	6
Algeville	Aménagement d'un stationnement	636	Algeville	7
Algeville	Création d'un parking public pour le village	1	Algeville	8
Algeville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	3646	Algeville	9
Algeville	Création d'un parking public	2539	Algeville	10
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place de dispositifs de ralentissement	1	Algeville	11
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place de dispositifs de ralentissement	442	Algeville	12
Algeville	Elargissement de voirie pour mise en place de dispositifs de ralentissement	396	Algeville	13
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce entre le centre bourg et le hameau de Bellancourt	1	Bellancourt-sur-Mer	14
Bellancourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce du secteur Nord de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	3451	Bellancourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1653	Bourseville	16
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1555	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	259	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	1	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	13	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	1	Chépy	23
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	24
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	25
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	26
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3784	SIVED	28
Chépy	Elargissement de voirie	1	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIVED	31
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un cimetière	441	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	872	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	1	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	371	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	Feuquières-en-Vimeu	38
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	2723	SIVED	39
Fressenneville	Création d'une voirie de désenclavement	784	Fressenneville	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	1	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	419	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	619	Friville-Escarbotin	43
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention SIVU	1	Friville-Escarbotin	44
Menesles	Aménagement d'un talus de protection	1618	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5m	431	Menesles	46
Menesles	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5m	1	Menesles	47
Menesles	Création d'un bassin de rétention	1155	Menesles	48
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	863	Nibas	49
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	1	Nibas	50
Nibas	Aménagement du ruisseau du Bourcart	2256	Nibas	51
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1503	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	995	SIVED	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	54
Nibas	Aménagement du virage	1	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	1151	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	1	Nibas	58
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	Nibas	59
Ochancourt	Depôt	419	Ochancourt	60
Ochancourt	Agrandissement de la mare pour réalisation de bassin	1	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une voirie de désenclavement pour circulation piétons	1	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une voirie de désenclavement largeur 5 mètres	1	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un point d'eau à incendie	1	Tully	64
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	1	Tully	66
Tully	Création d'un bassin de rétention	1	Tully	67
Vaudeville	Création d'un parking pour le cimetière	1	Vaudeville	68
Vaudeville	Création d'un parking pour le cimetière	1	Vaudeville	69
Vaudeville	Création d'un parking pour le cimetière	1	Vaudeville	70
Woincourt	Création d'un parking pour le cimetière	1219	Woincourt	71
Woincourt	Création d'un parking pour le cimetière	1	Woincourt	72
Woincourt	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	1	Woincourt	73
Yzengremer	Création d'un parking pour le cimetière	2001	Yzengremer	74
Yzengremer	Aménagement d'un talus de protection	1781	SIVED	75

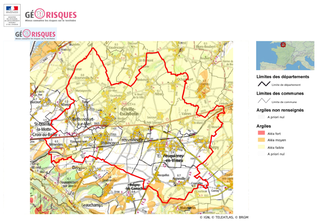
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Algneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

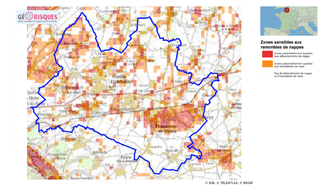
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune d' YZENGREMER

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois E" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFa : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUI : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFa : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUI : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Aa : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

- OAP aménagement
- OAP densité
- Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

- Site agricole en régime sanitaire départemental
- Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
- Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé
- Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

- Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH
- Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
- Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

- Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
- Opération immobilière en cours
- Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
- Nouveau bâtiment d'activité
- Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

- Limite communale
- Cimitière
- Bâtiment

0 100 200 Mètres

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algenville	Elargissement de voirie	344	Algenville	1
Algenville	Elargissement de voirie	1	Algenville	2
Algenville	Emplacement de voirie pour créer un place ou rétrécissement de vitesse et zone réservées piétons	1123	Algenville	3
Algenville	Création d'un cheminement piétion (largeur 3m)	616	Algenville	4
Algenville	Création d'un chemin de randonnée	1	Algenville	5
Algenville	Création d'un chemin de service	521	Algenville	6
Algenville	Aménagement d'un cimetière/columbarium	636	Algenville	7
Algenville	Emplacement de voirie pour l'extension du village	1	Algenville	8
Algenville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	3846	Algenville	9
Algenville	Création d'un parking	2539	Algenville	10
Algenville	Emplacement de voirie pour créer un place ou rétrécissement de vitesse et zone réservées piétons	1	Algenville	11
Algenville	Emplacement de voirie pour créer un place ou rétrécissement de vitesse et zone réservées piétons	442	Algenville	12
Algenville	Emplacement de voirie pour créer un place ou rétrécissement de vitesse et zone réservées piétons	266	Algenville	13
Algenville	Création d'un parking et d'un cheminement piétonnier	1	Algenville	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	1	Bethencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de cheminement	1923	Bourseville	16
Bourseville	Création d'une voirie de cheminement	1	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de cheminement	1	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de cheminement	259	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de cheminement	1	Chépy	20
Chépy	Aménagement de voirie	1	Chépy	21
Chépy	Aménagement de voirie	13	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de cheminement	1	Chépy	23
Chépy	Création d'une voirie de cheminement	1342	Chépy	24
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	25
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	813	SIVED	26
Chépy	Création d'aménagements de gestion des ruissellements et coulées de boue	1	SIVED	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1322	SIVED	28
Chépy	Création d'un bassin de rétention	3194	SIVED	29
Chépy	Aménagement de voirie/rue	1	Chépy	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1321	SIVED	31
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	32
Chépy	Création d'un cimetière	441	Chépy	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de cheminement	813	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de cheminement	1	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de cheminement	132	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de cheminement	371	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1	Feuquières-en-Vimeu	38
Fressenneville	Création d'un bassin de rétention	3723	SIVED	39
Fressenneville	Création d'une voirie de cheminement	784	Fressenneville	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de cheminement	1	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de cheminement	419	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de cheminement	619	Friville-Escarbotin	43
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention SIVU	1	Friville-Escarbotin	44
Menesles	Aménagement d'un bassin de stockage	1418	Menesles	45
Menesles	Création d'une voirie de cheminement largeur 5m	431	Menesles	46
Menesles	Création d'une voirie de cheminement largeur 5m	1	Menesles	47
Menesles	Création d'une liaison piétonne	1195	Menesles	48
Nibas	Création d'une voirie de cheminement	863	Nibas	49
Nibas	Création d'une voirie de cheminement	1	Nibas	50
Nibas	Agrandissement du cimetière de Bernatel	2236	Nibas	51
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1503	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	995	SIVED	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	999	SIVED	54
Nibas	Aménagement du village	1	Nibas	55
Nibas	Aménagement du village	1170	Nibas	56
Nibas	Aménagement du village	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement de la rivière	1	Nibas	58
Nibas	Aménagement de la rivière	1	Nibas	59
Ochancourt	Stade	4781	Ochancourt	60
Ochancourt	Aménagement de la voirie pour réalisation de trottoir	1	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une liaison douce (piétonne) entre le village et le stade	1104	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une liaison de stationnement (largeur 5 mètres)	227	Ochancourt	63
Tully	Création d'un parking pour la mairie et l'école	1	Tully	64
Tully	Aménagement d'un carrefour à la sortie du village	1337	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de cheminement	1	Tully	66
Tully	Création d'un parking pour le cimetière	1	Tully	67
Vaudeville	Création du cimetière	1232	Vaudeville	68
Vaudeville	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Vaudeville	69
Vaudeville	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1	Vaudeville	70
Woincourt	Création d'un bassin de rétention	1	SIVED	71
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1574	Woincourt	72
Woincourt	Création d'un bassin de rétention	1	Woincourt	73
Woincourt	Création d'un bassin de rétention	1	Woincourt	74
Yzengremer	Création d'un parking	2001	Yzengremer	75
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	1795	SIVED	76

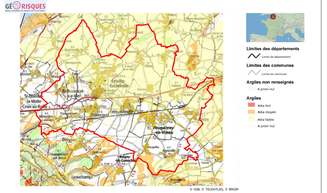
Risque identifié :

- Cavité localisée (source : BRGM)
- Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
- Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt : elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Algneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

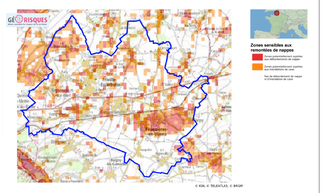
L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :



Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.